



## TVA sur facture

-----  
Par samirmzr

Bonjour,

Voici ma forme juridique : Affaire personnelle commerçant donc Entrepreneur Individuelle.

J'achète et revend des véhicules d'occasion et je propose également mes services pour le nettoyage automobile.  
Je débute juste et je souhaiterais savoir si je dois mettre de la TVA dans les factures pour mes futures clients.

Merci d'avance.

-----  
Par AGeorges

Bonsoir Samir,

En entreprise individuelle, vous êtes entièrement assujetti à la TVA.

Vous la payez sur vos achats à des professionnels, mais pas sur des achats à des particuliers,

Vous la faites payer (vous la collectez) chez vos clients, particuliers ou pas,

Vous déclarez les opérations et vous payez la différence tous les mois, ou vous êtes remboursé si votre compte est crédeur.